

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3480

Rapport des mandataires de la Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence – Exercice 2016

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3480 - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON CONFLUENCE – EXERCICE 2016 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/5011 du Conseil municipal du 19 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa modification en société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière notamment de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil municipal a été établi par la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Confluence et est représentée à ce titre au sein du Conseil d'administration par M. Louis Pelaez.

I - Bilan financier 2016 :

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2016, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Tendance 2015-2016
Capital social	1,8			
Participation publique	100 %			
Dont Ville de Lyon	5,42 %			
Dont Métropole de Lyon	89,25 %	93 %		
Chiffre d'affaires (SPL + opérations)	14,4	29	23,3	↘
Produits société (SPL)	2,5	2,6	2,7	↗
	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Tendance 2015-2016
Charges société (SPL)	2,5	2,6	2,7	↗
Résultat d'exploitation	0,01	0,02	NS	
Dont impôt sur les sociétés (IS)	0,01	NS	NS	↗
Résultat net	0,05	0,03	0,03	→
Capitaux propres	2,2	2,3	2,3	→

L'exercice 2016 se clôt sur un excédent de 36 K€ quasi stable par rapport aux années précédentes (31 K€ en 2015 et 48,5 K€ en 2014), provenant essentiellement des produits financiers relatifs aux valeurs mobilières de placement.

Les produits (2 731 K€) et les charges (2 688 K€) de la seule société (fonctionnement hors opérations) sont en hausse (respectivement de + 5.1 % et de + 4.9 %). Les produits de la structure proviennent essentiellement des rémunérations des opérations avec 0,6 M€ pour la concession 1 et 1,8 M€ pour la concession 2. Le plus gros poste de dépenses correspond aux charges de personnel, y compris les frais de déplacements, formation et personnel de remplacement (2 M€) et des frais de fonctionnement (0,6 M€). Les frais de personnel correspondent au 31 décembre 2016 à un effectif de 24.1 équivalent temps plein.

Les éléments clés du bilan de l'aménagement au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- Pour la concession 1, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône), les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 247 M€(94 % du bilan total) et les recettes réalisées cumulées à 252 M€, avec une trésorerie en fin d'année de 4.5 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 93 % du total prévu, ce qui est cohérent avec l'avancement de l'opération.

- Pour la concession 2, côté Rhône, les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 88 M€(25 % du bilan) et les recettes cumulées réalisées s'élèvent à 83 M€(24 % du bilan) avec une trésorerie en fin d'année de 4 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 27 % d'avancement.

La concession n° 1 est en cours de finalisation. Les évolutions du Programme des Equipements publics (PEP) de la ZAC 1 et de la ZAC 2 en 2016 et en 2017 ont donné lieu à l'actualisation du bilan des deux concessions.

II - Faits marquants 2016

La commercialisation des logements s'est poursuivie sur Confluence en 2016 avec la mise en vente de 267 logements sur 4 programmes sur la base d'un prix moyen de 7 200 €TTC/m² en secteur libre. Fin octobre 2016, le taux de commercialisation effectif atteint 90 %.

Au cours de l'année 2016, la SPL a poursuivi la mission de coordination du projet urbain engagé sur le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Perrache auprès de l'ensemble des partenaires pour permettre de finaliser le dossier d'appel d'offres. L'ensemble du programme a fait l'objet d'une validation finale lors du comité stratégique des Gares en novembre 2016.

Sur le quartier de Perrache Sainte Blandine, la SPL a mené des opérations de coordination architecturale urbaine et environnementale avec ses AMO, pour deux importants chantiers :

- la rénovation de l'Ilot Dugas Montbel ;
- les études du permis de construire du nouveau dépôt de bus du SYTRAL.

La SPL a également coordonné la mise au point des deux premiers programmes d'industries créatives dont elle assure la maîtrise d'ouvrage dans la partie du Champ de la Confluence : construction du lieu Totem de la French Tech et de l'hôtel Arty Farty 71 quai Perrache.

Au cours de l'année 2016, la SPL a engagé près de 20 millions d'euros de travaux qui ont porté principalement sur la construction du parking mutualisé de 800 places dont la livraison est prévue au T1 2018, le déploiement du réseau de chaleur urbain sur les deux ZAC et le quartier Sainte Blandine ainsi que la réalisation de l'ensemble des travaux de dépollution et de construction de réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la ZAC 2.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2017

Sur la ZAC 1, les îlots G et M3 devraient être construits et la place Camille Georges finalisée.

Concernant la ZAC 2, les principales réalisations prévues sur 2017 concernent :

- l'acquisition du foncier du MIN Sud ;
- les signatures de promesses de vente pour les îlots A1, A2, C2 ;
- la signature de l'acte de vente sur l'îlot B2 avec Ogic et la livraison de Study Hall ;
- l'engagement des travaux de French Tech et du 71 quai Perrache, poursuite des travaux du parking A1, poursuite du déploiement du réseau de chaleur.

L'année 2017 est marquée par l'actualisation des programmes des équipements publics, conduisant à la signature d'avenants à la concession 1 et à la concession 2

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier ;

Oùï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale
- ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Confluence au titre de l'exercice 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM